

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Éliane GRANET
Mme Séverine VIAL

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 4 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : GENS DU VOYAGE - OPERATION TERRAIN FAMILIAL LEZOUX RUE POTIER PATERNUS - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 ET CD63 - AUTORISATION D'URBANISME - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

GENS DU VOYAGE
OPERATION TERRAIN FAMILIAL LEZOUX RUE POTIER
PATERNUS
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 ET CD63
AUTORISATION D'URBANISME
COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

- VU les statuts de la CCEDA ;
- VU la délibération N°08 du conseil communautaire en date du 14/12/2021 relative au lancement de l'opération terrain familial et à une demande de subvention au titre de la DETR

Madame la Présidente rappelle aux délégués que la CCEDA est compétente en matière de terrains familiaux et d'habitat adapté pour les familles des gens du voyage.

Suite à plusieurs réunions de travail avec la commune de Lezoux et l'AGSGV, il a été décidé de réaliser l'aménagement d'un terrain familial sur la commune de Lezoux.

Le projet d'aménagement se décomposera comme suit :

- L'acquisition à la commune de Lezoux, actuelle propriétaire, du terrain d'assise cadastré commune de Lezoux section AL parcelle N°34 ainsi que d'une bande de terrain en attente de bornage à prendre sur la parcelle cadastrée AL 30 à des fins de voirie d'accès à la parcelle, soit un total d'environ 800 m² au prix de 40000 €
- Le bornage de la voirie d'accès, la clôture de la parcelle, la viabilisation de la parcelle ainsi que la remise aux normes du chalet seront réalisés et pris en charge par la CCEDA :

Pour ce faire, des dossiers de demande de subvention seront déposés :

- Au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022
- Auprès du CD 63 pour un montant le plus élevé possible
- sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition de terrains			
Bornage			
Acquisition et frais de notaire		Etat DETR (60%)	
Procédures d'urbanisme	44 000 €	A solliciter	51574 €
Travaux de viabilisation / d'accès et de branchement aux réseaux	18 141 €	CD63 (20%) à solliciter	17 191 €
Travaux de remise aux normes du chalet	19 721 €	Autofinancement CCEDA	17 192 €
Divers & imprévus (5%)	4095 €		
TOTAL	85 957 €		85 957 €

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'acquérir à la commune de Lezoux les terrains d'assise pour un montant de 40 000 €,
- De l'autoriser à lancer les travaux de viabilisation, d'aménagement et d'accès à la parcelle,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférant à cette affaire (dont acte de vente, devis...),
- De l'autoriser à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires,
- De déposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et auprès du CD63.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à :

- 9 Abstentions
- 22 Pour

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.